



Club CANIN du Fumelois

Siège social à Fumel

Adresse du terrain d'entraînement : 234 route de Bouy - 47500 Fumel

Adresse de gestion : Mme Lecocq Michèle 1398 route de Cayzac - 47150 Salles

RNA n°W473001639 - Siret : 498 367 192 00016 - Habilitation SCC 2236

COMPTE RENDU

de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 du Club Canin du Fumelois

Le 6 janvier 2024, les membres de l'association dénommée CLUB CANIN DU FUMELOIS (CCF), se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans son local 234 route de Bouy à 47500 Fumel, sur convocation de la Présidente, transmise par lettre simple ou par courrier électronique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport moral et d'activités*
2. *Rapport financier*
3. *Vote des résolutions concernant l'exercice clos*
4. *Examen des projets d'activités et travaux pour 2024 et vote de l'assemblée pour approbation des dispositions arrêtées*
5. *Examen du projet de budget pour 2024 – Vote d'approbation*
6. *Établissement des cotisations statutaires pour l'exercice 2024*
7. *Renouvellement des membres du comité*
8. *Informations et questions diverses*
9. *Intervention des autorités*

Personnes présentes : Mr le Maire Jean-Louis Coste et sa directrice de cabinet Marie Pierre Berry, Mme Michèle Lecocq présidente, Mme Julie Cerutti trésorière, Mr Daniel Vilain trésorier Adjoint, Mme Dominique Soell secrétaire.

Mr Aman Damien, Mme Ariès Corinne, Mr Auger André, Mr et Mme Baralon, Mme Baron Lucie, Mr Bernerd Daniel, Mr Dash Michael, Mr et Mme Ertus, Mme Garcia Catherine, Mr Laymond Benoit, Mr Mahmel Younes, Mr Maillé Elie, Mme Pezzotti Claudine, Mr Rivière Alain, Mme Roquemaurox Danièle.

Personnes excusées : Mr Doré Daniel et Mme Pinto Céline

Donation de pouvoir : Mme Pinto Céline

La présidence de séance est assurée par Mme Michèle Lecocq présidente, assistée de Mme Cerutti Julie trésorière et de M. Vilain Daniel trésorier adjoint.

En ouverture de séance la Présidente a remercié tous les membres présents.

Comme la saison s'y prête, au nom du Club, elle a adressé à tous ses meilleurs vœux pour une belle et bonne année cynophile riche de toutes les satisfactions que pourront nous donner nos compagnons à pattes.

Le CCF comptant 35 membres enregistrés dont 21 présents et 1 représenté, l'assemblée pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour approuvé par les participants, elle déclare la séance ouverte.

1. Rapport moral et d'activités

1.1 La situation du Club

Notre club comptait 39 d'adhérents + 22 entrants en janvier 2023. Nous avons enregistré en cours d'année 26 sortants. À ce jour, nous comptons 35 adhérents.

Cette situation paraît satisfaisante, sachant que notre club a toujours fonctionné avec 30 à 40 adhérents. Les motivations des sortants sont diverses : changement de département, maladie, chiens décédés, abandon de progression, etc...

Elle tient à rappeler que le club est une association et non pas une société de services qui délivre une prestation temporaire. Tous les adhérents sont bénévoles et payent tous leur cotisation qui ouvre le droit à bénéficier des prestations dispensées par le CCF.

Le CCF bénéficie de plusieurs soutiens fournis par le prestataire d'alimentation animale (dons en nature) et par les collectivités (subvention de la Mairie de Fumel et de la Mairie de Sauveterre).

1.2 les activités canines

Les activités dirigées, essentiellement l'éveil des chiots et l'obéissance, sont les principales disciplines pratiquées au sein du Club, et qui dépendent de la CUN CBG. En plus de l'obéissance sont proposés le cavage qui dépend de la CUNCAV et l'initiation à l'agility qui dépend de la CNEAC.

Le fonctionnement de l'organisation cynophile française est rappelé à tous les participants par Daniel Vilain

- **Les entraîneurs** :

Pour animer ces activités le club dispose d'un moniteur et d'un entraîneur qui accueillent les cynophiles sur 2 terrains d'entraînement, soit en cours collectif le samedi, soit en cours individualisé dans la semaine.

Et en plus des deux entraîneurs, Benoit Laymond et Daniel Doré, désormais titulaires du brevet national, peuvent donner des cours le samedi.

L'activité globale des deux entraîneurs s'élève à environ 500 heures pour l'année, et plus encore, car ne sont pas comptées les heures de présence hors entraînements.

- **Les entraînements** :

Éveil des chiots et progression : 10 chiens en moyenne le samedi, sauf au mois d'août (fermeture annuelle) à l'exception cette année pour ceux qui devaient repasser le concours. En général, la plupart des adhérents reste 1 an sauf si changement de situation ; certaines personnes qui veulent passer les concours continuent sur une durée de deux à trois ans et suivent le cycle de progression proposé.

Entraînement aux concours : 8 chiens en entraînement concours actuellement

Education : 3 à 4 chiens adultes n'ayant eu aucune base et qu'il faut reprendre en éducation.

Cavage : 1 chien en cavage

À noter que le club délivre également, à la demande, des cours d'initiation à l'agility.

- **Les concours** :

L'entraînement de base trouve sa concrétisation dans la présentation des chiens aux examens et concours que le club organise périodiquement. Cette année nous avons eu un concours exceptionnel, avec 8 chiens engagés pour le CSAU et 22 chiens engagés pour les épreuves du Brevet, classe 1,2 3.

Nous avons dû faire le test de sociabilité le samedi 6 mai afin de réserver la journée du samedi 13 mai 2023 pour le concours.

La Présidente remercie toutes les personnes qui ont participé pour les préparatifs avant, pendant et après le concours afin de permettre que cette journée se passe bien et dans de bonnes conditions.

Il y a eu 4 chiens du CCF engagés au club loisir du Lot à Cahors ; Laymond Benoit, Doré Daniel, Bernerd Daniel et Rivière Alain ont tous obtenu le brevet ; en outre, Rivière Alain s'est présenté en classe 1 et a obtenu un excellent.

- Démonstrations extérieures :

Nous avons été invités à Lacaussade à l'occasion de la fête votive du 6 Août, pour présenter le club et ses activités canine en démonstration avec 8 chiens.

Le forum auquel nous avons participé le 9 septembre 2023 a été à la hauteur de nos attentes ; le stand du CCF a connu une fréquentation notable.

- La formation des entraîneurs :

Deux adhérents Benoit Laymond et Daniel Doré sont en cours d'apprentissage de formation encadrée par un entraîneur pour accéder à la formation officielle d'entraîneur canin.

À savoir que pour prétendre au stage d'entraîneur il faut avoir obtenu le brevet. Benoit et Daniel l'ayant obtenu à Cahors ils pourront donc suivre le stage proposé par la CUN CBG.

- le stage de sensibilisation :

Ce stage conçu à la demande de la mairie de Fumel pour les propriétaires de chiens à difficulté dans leur environnement social et urbain a été validé et est disponible pour toute mise en œuvre à la demande

1.3 les activités d'entretien

L'entretien général a consisté à consacrer 2 journées dans l'année pour effectuer de grands nettoyages annuels avec la participation de tous les adhérents volontaires.

L'entretien courant se limite à la tonte hebdomadaire souvent assurée par les entraîneurs à raison de 5 tontes de 2h en moyenne, soit 10h.

Les travaux d'amélioration des infrastructures ont concerné :

- le bureau d'accueil : pose des éclairages extérieurs, et isolation de la pompe.
- les terrains d'entraînement : achèvement de la pose des clôtures extérieures.

1.4 les activités administratives et financières

S'ajoutent à ces différentes actions, des activités administratives qui nécessitent un temps de bénévole difficile à comptabiliser (accueil des adhérents et préparation de leurs dossiers, relation avec les partenaires canins, la Mairie, fournisseurs de matériels, enregistrement des séances d'entraînement, instruction des dossiers de licences, travail comptable, préparation des réunions statutaires).

Les activités financières nécessitent un suivi constant et rigoureux du à la rotation fréquente des adhérents en cours d'année

1.5 les activités de communication externe (*point supplémentaire non prévu à l'ordre du jour*)

Il s'agit de communication en direction du public en vue de faire connaître plus largement le club et de contribuer au recrutement des adhérents. Elle intervient à deux niveaux :

- La gestion du site internet qui doit à la fois rendre compte de l'actualité et informer des prévisions à court et moyen terme, au profit des adhérents d'une part, et maintenir à jour des informations pérennes utiles à tous les possesseurs de chien d'autre part ; cela entraîne une fréquentation importante du site par des visiteurs extérieurs y compris hors département, ce qui témoigne de l'intérêt du site
- Les relations avec la presse locale qui interviennent principalement lors des événements majeurs intéressant le CCF, à savoir l'assemblée générale annuelle, l'organisation des concours, la participation au forum des associations.

2. Rapport financier

Mr Vilain Daniel trésorier adjoint présente le compte de résultats de l'exercice écoulé, la comptabilité ayant été arrêtée au 30 novembre 2023, et le bilan financier de l'association.

2.1 Compte de résultats

Il est établi conformément aux dispositions du plan comptable associatif selon le principe d'une comptabilité simple des dépenses et recettes.

À noter que le poste "croquettes" fait l'objet d'une comptabilité spécifique intégrée dans la comptabilité générale dans la mesure où le CCF ne sert que de relais intermédiaire entre le fournisseur d'alimentation animale et les adhérents bénéficiaires. Ce poste représente environ 50% du chiffre d'affaire constaté dans l'année.

Pour l'exercice écoulé, la comptabilité enregistrée fait apparaître un résultat déficitaire de 194,44 € entre les dépenses (11547,69 €) et les recettes (11352,85 €).

2.2 Bilan

La synthèse du bilan est donnée dans le tableau ci-après :

BILAN – à la date du :

ACTIF	30/11/2023	PASSIF	30/11/2023
ACTIF IMMOBILISE	0,00 €	FONDS ASSOCIATIF	
		Résultat des exercices précédents	3 656,40 €
ACTIF CIRCULANT		Résultat de l'exercice	-194,84 €
Solde Banque : Crédit Agricole	2 761,56 €	SOUS TOTAL FOND ASSOCIATIF	3 461,56 €
Créances	0,00 €		
SOUS TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 761,56 €	DETTE	
		Emprunts	-700,00 €
COMPTE DE REGULARISATION		COMPTE DE REGULARISATION	
Charges constatées d'avance	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €
TOTAL ACTIF	2 761,56 €	TOTAL PASSIF	2 761,56 €

Le bilan est équilibré.

3. Vote des résolutions concernant l'exercice clos

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée sur les résolutions portant sur :

- **Le rapports moral et d'activités :**

L'AG approuve le rapport moral et d'activités 2023

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **Le rapport financier :**

L'AG, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un solde de 2761,56 €

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **Le quitus aux administrateurs :**

L'AG donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice 2023

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **L'affectation du résultat de l'exercice :**

L'AG décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2023 s'élevant à 194,84 € au poste report à nouveau dont le nouveau montant est porté à 3161,56 €

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

4. Examen des projets d'activités et travaux pour 2024 et vote de l'assemblée pour approbation des dispositions arrêtées

Prévisions pour les activités canines

- Maintien des activités en cours avec les aménagements suivants :
 - o Réorganisation des entraînements avec temporairement deux entraîneurs, en attente de la qualification de deux nouveaux actuellement en cours de formation
 - o Préparation aux épreuves du nouveau brevet national (voir programme sur le site internet)
- Organisation d'une journée portes ouvertes
- Participation aux manifestations extérieures (forum des associations, fête votive de Lacaussade, contribution à l'exposition canine de Villeneuve)
- Pas de concours en 2024

Prévisions de travaux et achats pour le fonctionnement du club

- Mise en place de deux journées d'entretien général selon calendrier à définir
- Travaux sur terrains d'entraînement :
 - o Finition des clôtures
 - o Remise en place des agrès d'agility
- Travaux sur locaux d'accueil :
 - o Finition du bureau (mise en place des fenêtres, radiateurs et ventilateurs)
 - o Rénovations des toilettes

Le budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2024				
DEPENSES			RECETTES	
Exploitation	Fonctionnement général	2 700 €	Cotisations	4 370 €
	Entrainement	1 300 €	Subventions	300 €
Financier	frais bancaires	70	Fonds asso	1 000 €
Exceptionnel	Travaux, matériels	1 600 €		
Autres	Croquettes	5 000 €	Croquettes	5 000 €
TOTAL		10 670 €	TOTAL	10 670 €

Il est proposé de limiter le prélèvement sur le fonds associatif à 10% du budget prévisionnel de manière à conserver 1700 € en fonds de réserve pour couvrir tous les aléas qui pourraient se présenter en cours d'année.

Vote des dispositions prévues pour l'exercice 2024

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée successivement pour :

- Le projet activités et de travaux prévisionnels
- Le projet de budget prévisionnel

Pour chacun des points ci-dessus,

Ont voté : Pas de contre ni d'abstentions. Approbation à l'unanimité

5. Etablissement du montant des cotisations statutaires

Les ressources attendues comprennent :

- Les cotisations : maintien des dispositions arrêtées pour l'exercice 2023, à savoir
 - *Cotisation membre actif : 145 €*
 - *Cotisation 2^e membre actif/famille : 30 €*
 - *Cotisation membre actif conducteur mineur – 16 ans : 50 €*
 - *Cotisation membre associé : 20 €*
 - *Droit d'entrée membre associé : 30 €*
- Les dons : Le CCF saisira la Direction générale des finances publiques départementales pour vérifier si l'association est éligible aux dispositions fiscales (art.200 CGI, alinéas 1b et 2.5) permettant la défiscalisation partielle des dons octroyés à l'association à hauteur de 66% du versement effectué pendant l'année fiscale. En cas de réponse favorable un reçu fiscal sera délivré au donateur.
- Les subventions municipales : il est proposé de reconduire les demandes exprimées auprès des communes de Fumel et de Sauveterre.

Après discussion, l'assemblée sollicitée pour voter à main levée, se prononce pour le maintien du montant des cotisations statutaires

Ont voté : Pas de contre ni d'abstentions. Approbation à l'unanimité.

6. Renouvellement des membres du comité

Aucun membre du comité en place étant démissionnaire, et après discussion, l'assemblée sollicitée pour voter à main levée, se prononce pour le maintien de la composition actuelle du Comité

Ont voté : Pas de contre ni d'abstentions. Approbation à l'unanimité.

Le comité 2024 est donc ainsi constitué sans changement : Bernerd Daniel, Cerutti Julie, Laymond Benoît, Lecocq Michèle, Pinto Céline, Rivière Alain, Doré Daniel, Soell Dominique, Vilain Daniel.

Il confirme la désignation des membres du bureau dans les fonctions suivantes :

Présidente Lecocq Michèle,
Vice-président Vilain Daniel
Secrétaire Soell Dominique
Secrétaire adjoint non pourvu
Trésorier Cerutti Julie
Trésorier adjoint Vilain Daniel.

7. Informations et questions diverses

Daniel Vilain informe de la mise en service du crematorium pour animaux de compagnie à Damazan et rappelle que la liste des chenils fonctionnant autour de Fumel est donnée dans le site internet/page nos infos

La séance se termine sur l'intervention de M. le Maire de Fumel qui confirme que le stage de sensibilisation a été et approuvé par le Conseil municipal. Ce stage va pouvoir se mettre en place.

La Présidente remercie les personnes présentes, clôt la séance et les invite à un apéritif.

Établi à Fumel, le 15 janvier 2024

Mme Lecocq Michèle,
Présidente du Club Canin du Fumélois